

Résolution présentée par la délégation du Soudan du Sud

Thème	Les droits politiques et sociaux
Concerne	L'application de la peine de mort comme instrument politique essentiel pour garantir la stabilité gouvernementale et d'établir un moyen efficace de lutte contre la famine
L'Assemblée Générale,	
Déplorant	le bilan humanitaire sans précédent dû aux conflits internes et à la famine (nb!!!!)
Soulignant	l'instabilité politique persistante alimentée par les rivalités ethniques et aux accords de paix inappliqués,
Attristée	par l'impuissance du gouvernement face aux défis humanitaires et provoquant l'affaiblissement direct de l'économie locale,
Prenant conscience	avec effroi de l'inflexibilité et la brutalité des groupes rebelles face aux initiatives politiques,
Affligée	des répercussions de l'instabilité gouvernementale sur la mort d'innocents,
Décide	L'application de la peine de mort à l'encontre des opposants politiques, les considérant comme des menaces criminelles.
	- D'adopter une vision pénale ferme et d'appliquer des lois implacables face à cette menace - D'assimiler les opposants à des criminels passibles de la peine capitale dans l'espoir de débloquer l'économie et de sauver la vie de millions d'innocents.

Le texte français fait foi.